

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

l'An deux mille vingt quatre et le dix Avril à 10 heures, les membres du C.C.A.S. se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances à la Mairie de BARJAC.

Etaient présents : Monique FERRAT, Adjointe au Maire déléguée à l'aide sociale – Aline GUYONNAUD 1^{ère} Adjointe – Brigitte BRUGNON - Lilian COTTIN – Saïd EL ATTAR – Simon GEVAUDAN - Michèle LISLE – Annie LE HE – Martine MARASA - Jeannette SARRAZIN

Absents excusés : Mrs CHAULET – Emilie CLAVAGUERA

Procuration de Laure ESNEE à Monique FERRAT et de Christiane CASANADA à Aline GUYONNAUD

Délibération 2024-5

OBJET : ORGANISATION DE SORTIES POUR LES FAMILLES

A l'instar des moments de convivialité proposés par le CCAS aux aînés de la Commune à différentes période de l'année, la Commission souhaite initier l'organisation de sorties conviviales et de détente pour des foyers dont le budget familial ne le permet pas. L'objectif émis unanimement est d'offrir un moment partagé de loisirs en famille permettant de sortir du quotidien. A ce titre, il est proposé d'organiser une première journée à la mer.

Les moyens nécessaires à la préparation de cette journée gratuite pour les bénéficiaires consistent à la prise en charge des frais de transport en car et de restauration. D'ores et déjà, un contact a été pris avec l'association E.A.G.A « Enfance alésienne au grand air » qui dispose d'un établissement ouvert sur la plage à CARNON pouvant accueillir des groupes à la journée, avec un tarif du repas de 10 € pour les enfants et 18 € pour les adultes. Par ailleurs, des devis de transport en car ont été sollicités pour pouvoir s'y rendre.

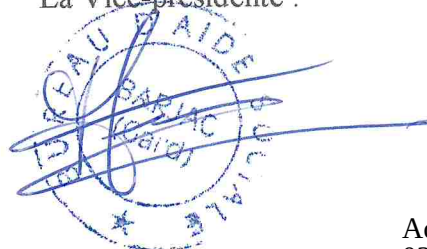
Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- DECIDE d'organiser une journée à la mer à destination des familles aux revenus modestes (présence obligatoire des ou du parent responsable(s) des enfants présents) ;
- EST FAVORABLE à la prise en charge intégrale des dépenses de trajet en car et de restauration liées à cette sortie ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget du CCAS.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et jour que dessus.

Pour copie conforme au registre.

La Vice-présidente :



Accusé de réception en préfecture
030-213000292-20240410-2024CCAS5-DE
Reçu le 23/04/2024